

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°16

Juin 2024-Juillet 2024



LA CHASSE DU PETIT GIBIER DANS 20 ANS

Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpq03@orange.fr

Le mot du Président



Vive les passions heureuses !

Le contexte politique actuel nous offre un triste spectacle : les français s'opposent depuis plusieurs années dans des extrémistes haineux au point de craindre des affrontements violents entre nos concitoyens, dans le contexte politique survolté actuel. Triste constat que je me garderai bien de commenter davantage, la politique n'ayant pas sa place dans nos lignes.

Mais permettez-moi de revendiquer que le refus de la haine, et le respect des autres sont des valeurs que les chasseurs se doivent de partager.

La triste affaire de Camélia, cette jeune femme quadragénaire habitant dans l'Allier, à Lavoine, près de Vichy, attaquée en avril dernier par un canidé en promenant son chien la nuit tombée, est un nouvel épisode qui déchaîne les passions haineuses de nos concitoyens. Est-ce un loup ? Est-ce un chien ? L'enquête le dira, mais l'affaire est compliquée et déchaîne les passions. Pour les anti-loups, l'affaire est entendue, c'est une attaque du fauve. Les opposants objectent des arguments solides dans le sens inverse : le loup a peur de l'homme et s'attaque plus volontiers au chien qu'à l'homme – pourquoi aurait-il donc attaqué la maîtresse plutôt que son chien ? Aucune attaque de loup sur l'homme n'a été recensée depuis 140 ans, sauf sur des cadavres humains, victimes de guerre ou d'épidémies ; les mâchoires du loup sont deux fois plus puissantes que celle d'un berger allemand- un loup aurait broyé les membres de Camelia dont les blessures ont été sévères mais non létales....

La première manche est plutôt gagnée par les protecteurs des gentils loups. Dont acte.

Le second épisode relance le débat : plus récemment encore, une visiteuse du parc animalier de Thoiry, en infraction avec le règlement intérieur, pénètre dans l'enclos des loups et se fait attaquer par l'animal. Bizarre cette histoire, on croyait que depuis 140 ans le loup n'attaquait pas l'homme. Ces gentils animaux ne seraient pas si gentils que cela ?

Je crois que j'entends déjà la solution au loin, depuis les living-rooms des bobos et les studios Walt-Disney : les loups sont gentils lorsqu'ils sont en liberté et méchants lorsqu'ils sont en captivité. La faute à l'homme, c'est si simple !

Laissons les polémiques stériles occuper les haineux qui soufflent sur les braises !

En revanche, laissons les passions heureuses nous envahir, nous transporter, nous élever, nous faire rêver. Certains trouvent dans le sport la passion qui comble leur désir d'évasion et les JO leur donneront prochainement de beaux moments de bonheur.

Pour nous, notre passion heureuse c'est la chasse ! Laissez-nous la vivre pleinement sans retenue, sans entraves et on respectera les vôtres, pour autant que la haine en soit absente.

Bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry PAULHAC

De quelle façon se pratiquera la chasse du petit gibier dans 20 ans ?

D'APRES L'ARTICLE PARU DANS LE N°567 DE CONNAISSANCE DE LA CHASSE REPRENANT LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « CHASSE, NATURE et SOCIÉTÉ 2040 » DE LA FONDATION FRANÇOIS SOMMER

Jusqu'aux années 1950, la campagne française avait évolué lentement. Puis les choses s'accélérent de façon inouïe. De façon très cruelle pour le petit gibier...

La chasse du petit gibier représentait il y a encore cinquante ans le gros des bataillons. Elle s'est considérablement réduite, à cause de la quasi-disparition du gibier de plaine, dont les causes sont bien connues (développement économique avec ses avatars, agriculture intensive et urbanisation). À l'heure où le nombre de chasseurs ne cesse de diminuer, elle représente cependant une formidable opportunité pour amener les nouveaux venus à la chasse. Ce défi n'est pas impossible à relever, il est fondamental pour l'avenir.

À l'exception de la chasse des migrateurs, terrestres ou maritimes qui n'est généralement pratiquée que par des passionnés fortement engagés dans la défense de leur passion et la conservation des espèces qu'ils chassent comme des milieux, la chasse du petit gibier est devenue le parent pauvre de la chasse. Sauf dans les chasses commerciales qui rassemblent essentiellement des « tireurs », elle n'intéresse plus grand monde tant le gibier s'est fait rare ou inexistant. La nouvelle génération de chasseurs ne connaissant que les battues de grand gibier, et notamment du sanglier, il importera de les familiariser avec cette chasse, de leur donner envie, de mettre en évidence ses atouts en termes de liberté d'action dans le temps comme dans l'espace, d'engagement physique. Le rôle des Fdc et des différentes associations sera considérable pour « réapprendre » la chasse banale !

On le voit, si la chasse banale du petit gibier, à la billebaude ou en battue, a tous les atouts pour drainer davantage de public et freiner l'érosion du nombre de chasseurs, elle n'est envisageable qu'avec le retour d'une faune sauvage suffisamment abondante pour que chacun y trouve son compte.

Cela est impossible tant que les territoires ne seront pas redevenus accueillants, or seule la volonté politique d'influer sur les pratiques agricoles le permettra. Cette transition ne peut se faire qu'avec les agriculteurs qui devront y trouver leur compte, ne pas être davantage contraints qu'ils ne le sont aujourd'hui, et être justement rétribués pour leur contribution à la restauration de la biodiversité ordinaire. La société y est prête, elle aspire à cette nouvelle conception de l'environnement, le moment est venu d'engager le processus et les chasseurs ont un rôle privilégié à jouer dans cette véritable révolution culturelle. Ils seront de ce fait peut-être effectivement perçus comme les premiers écologistes de France.

Essentiellement individuelle, sportive, peu coûteuse et offrant une grande liberté, la chasse du petit gibier devant soi remplit toutes les conditions pour drainer un public nombreux, de tous âges, recherchant une chasse naturelle et le moins encadrée possible. A contrario de celle du grand gibier, essentiellement collective, statique (sauf l'approche) et donc très contrainte. Il ne fait aucun doute qu'elle seule serait de nature drainer en nombre de nouveaux acteurs, fussent-ils occasionnels, mais soucieux de

donner du sens à leurs sorties dans la nature avec une totale liberté d'action. La chasse du petit gibier est l'archétype de la chasse-loisir, de la chasse-plaisir, celle où la notion de régulation n'existe pas mais où seule règne l'immersion dans le sauvage.

Un peu d'histoire

La prééminence de la chasse du petit gibier correspond à l'âge d'or de la chasse populaire française, du début du XXème siècle aux années soixante. Celle où les porteurs de fusil étaient plus de deux millions, où la chasse allait de soi et n'était pas questionnée par la société, où il suffisait de sortir seul avec son chien pendant une heure ou deux pour être certain de ne pas revenir bredouille. Lapins, lièvres, perdrix, cailles et autres faisans animaient les campagnes de France, les agriculteurs représentaient le gros du bataillon, la chasse se pratiquait largement en famille et favorisait la transmission entre les générations, l'utilisation du chien était largement répandue. Le grand gibier, décimé pendant la Seconde Guerre mondiale, était peu présent et n'était chassé que quelques jours par an sur des territoires peu nombreux.

Le début des années cinquante a sonné comme une première alerte avec les obligations du remembrement consécutif au décret de 1954 sur l'aménagement du territoire. Disparition des haies, suppression des bocages et apparition des grandes cultures de plaine ont fortement impacté le petit gibier. C'est du reste à partir de cette période que le nombre de chasseurs a commencé à régresser pour ne cesser de décroître au fil des dernières décennies. Bien sûr, le plan de chasse, généralisé en 1978, a fait exploser les populations de grand gibier et permis à la chasse française de maintenir des effectifs importants, tout en transformant les méthodes de chasse et les valeurs sur lesquelles elle s'appuyait. Devenue essentiellement collective avec la battue, la chasse du grand gibier s'est petit à petit substituée à celle du petit gibier qui, à l'exception des migrateurs terrestres comme maritimes, a quasiment disparu.

Petite faune de plaine fragilisée

Pourquoi la petite faune de plaine a-t-elle quasiment disparu, entraînant avec elle la baisse constante du nombre de chasseurs ? Les causes sont identifiées de longue date :

- l'artificialisation des sols due au développement économique, qui entraîne la disparition des espaces d'accueil du gibier ;
- l'appauvrissement des terres par la pratique de l'agriculture intensive qui a altéré les chaînes trophiques et appauvri la biodiversité ordinaire, base de l'alimentation des oiseaux notamment ;
- les modifications du parcellaire et la monoculture qu'ont imposées les grandes productions céréalières ;
- la disparition des haies et autres couverts qui permettaient au gibier de se protéger des prédateurs et des intempéries, le plus souvent de se nourrir, de trouver le calme nécessaire à la reproduction, d'échapper aux machines agricoles ;
- l'usage intensif des intrants chimiques sur la plupart des terres exploitées, les vignes autant que les céréales. Ainsi, si l'on tient compte du fait que les surfaces agricoles représentent 54 % du territoire, soit 29 millions d'hectares, (62% de terres arables, dont 30 % en céréales. 25 % en prairies temporaires et fourrages annuels, 12 % en oléagineux et 3 % en jachères), on comprend l'importance des

- pratiques agricoles pour l'avenir de la petite faune ;
- les progrès de la mécanisation, avec des engins agricoles de plus en plus imposants et dont la vitesse ne permet plus au gibier de fuir.

Six propositions pour le petit gibier ?

D'APRES L'ARTICLE PARU DANS LE N°567 DE CONNAISSANCE DE LA CHASSE REPRENANT LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « CHASSE, NATURE et SOCIETE 2040 » DE LA FONDATION FRANCOIS SOMMER

Enjeu n°1 : Favoriser la transition agricole

Proposition n°1

Reconnaître les agriculteurs comme gestionnaires essentiels des paysages et de la biodiversité : c'est un point fondamental!

Proposition n°2

Faire en sorte que les règles concernant la sauvegarde et la restauration de la biodiversité soient simples et pérennes.

Proposition n°3

Créer un label européen qui valorise les exploitations engagées dans ce processus et fait converger des financements complémentaires.

Proposition n°4

Créer de nouvelles catégories de surfaces agricoles de sorte à mieux tenir compte de la multiplicité des aspects de la biodiversité.

Enjeu n°2 : Engager un vaste programme de repeuplement des territoires par la petite faune

Préalable

Une fois les territoires redevenus accueillants pour la petite faune de plaine, par le rétablissement des effets de lisière, la richesse des sols, l'implantation de nouveaux couverts, le retour d'une richesse entomologique satisfaisante, et sur les exploitations engagées dans ce processus vertueux, il deviendra raisonnable de procéder à des repeuplements à partir de souches sauvages préalablement sélectionnées sur des espèces comme le faisan, la perdrix ou encore le lapin ou le lièvre.

Proposition n°5

Créer une vision commune pour mobiliser les volontés et les financements.

La réimplantation d'un gibier véritablement sauvage, et non de tir, est possible à grande échelle dans le temps, pourvu que l'ensemble des acteurs de la chaîne - propriétaires, agriculteurs, chasseurs et collectivités territoriales — soient d'accord sur une vision commune.

Là encore, il s'agit de mobiliser à bon escient les fonds existants comme le programme LIFE, aussi bien que de rediriger les aides au titre des MAE. Des financements privés pourraient également être imaginés, par des fondations, fonds de dotation, opérations de mécénat, etc.

Proposition n°6

Associer les riverains.

Au plan de l'acceptation sociétale, les habitants doivent être associés aux programmes de sauvegarde de la biodiversité qui font appel aux bénévoles lors d'opérations de plantation de haies, de repeuplement, de comptage de la faune, de surveillance sanitaire. Autant d'actions qui permettraient une meilleure compréhension mutuelle, la réalité de la chasse durable et sa valeur ajoutée pour le bien commun, en désamorçant les peurs. De telles initiatives sont initiées par les FDC auprès des scolaires. Pourquoi ne pas les élargir au grand public ?

La caille des blés : tout savoir sur cet oiseau migrateur



D'APRES L'ARTICLE PARU DANS LE CHASSEUR FRANÇAIS DE JANVIER 2024

La caille des blés (*coturnix coturnix*) est également connue sous le nom de caille d'Europe. Cet oiseau appartient à la famille des phasianidés et à l'ordre des galliformes. Elle est souvent confondue avec d'autres espèces. En effet, celle-ci se rapproche de la caille japonaise, ainsi que de la caille de Chine.

Petite et silencieuse, la caille des blés est un oiseau migrateur fascinant. Elle suscite la curiosité des ornithologues et des amoureux de la nature. Plongez dans l'univers captivant de la caille d'Europe pour découvrir ses caractéristiques, son habitat et son comportement énigmatique.

Caractéristiques de la caille des blés

La caille des blés est considérée comme le plus petit gallinacé d'Europe. Elle mesure entre 16 à 18 cm de longueur, et pèse entre 75 à 135 grammes. Sa queue très courte accentue son corps rond et trapu. Sa durée de vie est de 8 ans.

Son plumage brun tacheté est qualifié de cryptique. Celui-ci permet de se camoufler aisément, et de se protéger ainsi des prédateurs. Les mâles se différencient par une bavette noire au milieu de la gorge. Les femelles, quant à elles, en sont dépourvues. Elles arborent une couleur plus terne et uniforme. À noter que la cailles des blés

ressemble beaucoup à la jeune perdrix grise (perdrix perdrix). Elle est toutefois plus petite. Sa durée de vie est de 8 ans.

Un trait marquant chez cette espèce est son chant, un appel caractéristique souvent décrit comme un sifflement répétitif. Il est émis principalement au crépuscule. C'est d'ailleurs grâce à ce chant que l'on peut distinguer la caille des blés de la caille japonaise d'élevage.

Habitat et alimentation

La caille des blés vit principalement sur des terrains plats et en milieux ouverts. On la retrouve par exemple dans les champs de céréales ou les étendues de luzernes. Dans certaines régions du monde, elle peut également trouver refuge en altitude, jusqu'à 2 000 mètres.

En outre, la caille d'Europe est omnivore. Au printemps, elle se nourrit principalement d'insectes et de petits invertébrés (fourmis, forficules, sauterelles, araignées, etc). Riches en protéines, ces aliments lui permettent de reprendre des forces après sa migration. Plus tard dans l'année (été/automne), elle jette son dévolu sur les graines et les céréales. Lorsque celles-ci abondent, il s'agit de sa source principale de nourriture. Nichée dans les champs cultivés, la caille des blés se nourrit aisément des graines tombées au sol. Elle constitue ainsi des réserves avant d'entreprendre son long voyage migratoire de l'Europe vers l'Afrique.

Comportement et reproduction de la caille des blés

La caille d'Europe est reconnue pour son tempérament solitaire et discret. Son plumage lui permet de se dissimuler facilement dans les hautes herbes. Face à une menace, elle possède une stratégie de survie bien spécifique : l'immobilité. Elle adopte une posture figée, se fondant parfaitement dans son environnement. Elle ne prend son envol qu'en cas d'ultime recours. Volant à une altitude très basse, la caille des blés privilégie une trajectoire proche du sol. Seul son chant peut trahir sa présence.

Pendant la période de migration, la caille des blés adopte un comportement plus sociable. Elle a pour habitude d'effectuer son voyage en groupe, en compagnie de ses congénères. Pour fuir les conditions rigoureuses de l'hiver, le phasianidé s'envole vers les pays chauds (Afrique) à partir du mois d'août/ septembre. La caille s'en retourne ensuite vers des régions tempérées au moment de la nidification, à partir de fin avril jusqu'à juin.

Lors de la période de reproduction, le mâle tourne autour de la femelle, gonfle ses plumes, son torse, et se met à chanter. Il s'agit de la parade nuptiale. Après fécondation, la femelle pond généralement une dizaine d'œufs sur une durée de 10 jours. Si la ponte est détruite, la caille des blés entreprend une deuxième nichée, une ponte de remplacement. La période d'incubation est d'environ 18 jours.

Menaces potentielles

Les conditions climatiques jouent un rôle crucial dans la vie de la caille des blés. La sécheresse, par exemple, détourne cet oiseau de vastes sites de reproduction. Cela limite de fait ses possibilités de nidification et de survie. Des épisodes de pluies ou de

froid intense peuvent aussi entraîner une mortalité importante chez les jeunes oiseaux.

L'impact des activités agricoles sur le développement de la caille des blés est controversé. D'un côté, la mécanisation et l'intensification de l'agriculture (utilisation d'intrants chimiques, réduction des terrains en jachère, etc) contribuerait à la baisse des populations. Ces modifications auraient un impact négatif sur la période de reproduction. Cela se traduit par une perte d'habitat ou par une diminution de la nourriture, ainsi que par la destruction des nids.

Toutefois, certains changements agricoles auraient, quant à eux, un impact positif sur l'espèce. L'augmentation de la culture céréalière a pour conséquence évidente une extension des surfaces cultivées. Dans ce cas, l'agriculture entraîne une expansion de l'aire de répartition de la caille des blés. Néanmoins, on manque de données scientifiques susceptibles de trancher définitivement la question. On ne peut que constater une diminution drastique des effectifs de la caille des blés ces dernières décennies. En effet, 20 à 50 % des individus auraient disparu depuis les années 1970.

En résumé, la caille des blés est un petit oiseau captivant, admiré pour sa discrétion, son plumage cryptique et ses habitudes singulières.

La vie de l'association

Le jeudi 25 avril 2024 participation à l'assemblée générale fondatrice de l'Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier (U.N.C.P.G.)

Le vendredi 3 mai 2024 Participation à l'assemblée générale du CNB03 à Bayet

Le vendredi 24 mai 2024 Conseil d'administration de l'ADCPGA03 et renouvellement du bureau

Le samedi 25 mai 2024 Participation à l'assemblée générale de l'AGRPD03 à St Pourçain

Le samedi 29 juin 2024 Participation aux journées Portes Ouvertes de CAP Chasse

La chasse en Europe, en France, dans les Régions et les départements

En France

Le vendredi 14 juin 2024 au Game Fair de Lamotte Beuvron, il a été annoncé officiellement la création de l'Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier (U.N.C.P.G.) par le communiqué suivant :

La tendance globale à la baisse des populations de petits gibiers un peu partout en France, est à l'origine de la création (ou de projet de création) de nombreuses Associations Départementales de Chasseurs de Petit Gibier dans notre pays.

Même si certaines espèces semblent se maintenir, voire progresser, de nombreuses autres sont en diminution voire en danger de disparition, ou ont déjà quasiment disparues.

Les adhérents de ces associations veulent ainsi participer aux réflexions et à la mise en œuvre de solutions destinées à préserver et dynamiser les populations existantes et, le cas échéant, favoriser la réimplantation d'espèces qui ont existé localement ou qui pourraient s'adapter aujourd'hui.

Afin de fédérer ces initiatives au niveau hexagonal, nous avons créé **l'Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier**.

Cette structure nationale, inexistante jusqu'alors, permettra de porter la voix au plus haut niveau de tous les chasseurs de petit gibier français.

Cette union **fédérative** des ADCPG permettra de:

- **mutualiser** et **diffuser** les **expériences** de terrain **et les études** scientifiques ;
- constituer un espace de **réflexion** et de **dialogue** et une force de **propositions** et d'**actions** ;
- **promouvoir la chasse du petit gibier** dans toutes les différentes instances concernées.

Au-delà du monde de la chasse, l'UNCPG veut être un espace de dialogue et de concertation avec tous les autres acteurs de la ruralité et amis de la nature.

Cet objectif ambitieux de retrouver des territoires giboyeux passe aussi par une véritable éthique de la chasse, assumée par les membres de l'union, qui croient en une chasse moderne, naturelle, raisonnable, durable et respectueuse de tous les autres usagers de la nature.

Face à ces enjeux environnementaux et sociétaux qui nous concernent tous, les efforts de toutes les parties prenantes seront nécessaires pour inverser le cours des choses et retrouver une biodiversité riche et abondante dans les campagnes françaises !

Contact : uncpg@orange.fr

L'ADCPGo3 de l'Allier a immédiatement adhéré à cette association nationale.

Dans les Régions

Occitanie

Le projet « Trame verte et bleue », lancé par les fédérations des chasseurs d'Occitanie, vise la restauration des continuités écologiques à l'échelle de territoires, afin de favoriser la réhabilitation des mares et la préservation des milieux ouverts. Le programme s'étend sur 400 communes, regroupées en 19 territoires, dans 11

départements d'Occitanie avec pour objectif 1 300 ha d'aménagement sur les zones cibles.

Dans les départements

Pas-de-Calais

Le Pas-de-Calais vient de tirer la sonnette d'alarme sur ses populations de lièvres. En effet, après comptage, le niveau est le plus bas depuis 10 ans dans le département, avec un IKA de 10,26 animaux/Km², soit une baisse de 15% par rapport à l'année dernière. La faute en incomberait à une surpopulation de prédateurs, renards et corneilles, que la FDC 62 souhaite voir réguler au maximum par le monde cynégétique.

Vosges

Le grand tétras, aussi appelé coq de bruyère, devrait faire son grand retour dans les Vosges. Le grand tétras, « au bord de l'extinction », va être réintroduit dans les Vosges. La préfecture a signé en avril 2024 un arrêté prévoyant la réintroduction de l'oiseau dans le massif. L'espèce emblématique du massif des Vosges est au « bord de l'extinction », souligne la préfecture qui tente d'« enrayer son déclin » depuis 30 ans. Dans le cadre de ce projet porté par le Parc naturel régional des Ballons, quarante grands tétras seront préalablement capturés en Norvège avant d'être relâchés en France. Le dispositif pourrait se poursuivre jusqu'en 2029, sous réserve de bons résultats. Les associations de défense de l'environnement sont dubitatives quant au succès de l'opération. Deux comités scientifiques ont estimé que le réchauffement climatique ne garantissait plus un habitat favorable pour le grand tétras qui aime les hivers froids. La préfecture estime elle que l'oiseau peut supporter des climats qui ne sont pas ceux de « l'arc boréal ».

Nos associations partenaires



L'ANCLATRA (association des chasseurs de Lapins et de Petit Gibier) nous a fait parvenir le communiqué suivant :

Plaidoyer pour le lapin de Garenne et ne laissez pas s'éteindre cet élément indispensable à la nature :

Nous assistons à un inquiétant déclin généralisé du lapin de garenne en Europe. Même si sur des micros zones urbaines /industrielles où la prédation est quasi absente, le lapin pullule encore. En 1952, on estimait, juste avant l'arrivée de la myxomatose, les populations à environ 100 millions d'individus puis dans les années 1970, 15 millions et aujourd'hui avec en plus le VHD moins de 300 000 individus. L'espèce est aujourd'hui placée sur la liste rouge des espèces quasi-menacées par l'UICN. La disparition généralisée du lapin de garenne a pour conséquence :

- une perte inestimable pour la biodiversité ;

- un maillon essentiel de la chaîne alimentaire qui s'est rompu ;
- une perte catastrophique pour la chasse française.
-

Un point pour rétablir des vérités face à la désinformation :

Les dégâts de lapins sont quasiment absents des grandes plaines céréalières puisque l'habitat a disparu, en lisière de forêt, il n'y a presque plus de lapins et le peu de dégâts fait l'objet de chantage au droit de chasse. De plus, il n'y a pas d'expertise contradictoire et seul l'expert de l'agriculteur évalue le montant du préjudice.... Pour les forestiers, il faut savoir que le lapin n'a jamais habité au milieu des bois et on coupe aujourd'hui les chênes qui ont germé avant 1952 ! La protection individuelle des plants est de toute façon obligatoire pour le grand gibier. Les dégâts sont entièrement indemnisés par les propriétaires du fond de la provenance des lapins ou les locataires (chasseurs). Vu les méthodes d'expertises on assiste trop souvent à des abus ! Naturellement, les chasseurs n'ont donc aucun intérêt à développer des populations là où il y a des risques. Les fédérations de chasse sont donc totalement déchargées des problèmes de lapins contrairement aux dégâts de grand gibier qui sont mutualisés. De toutes façons, les dégâts de lapins sont essentiellement au printemps et le pic des maladies est juste avant l'ouverture donc la vaccination n'évite pas les dégâts.

Pendant longtemps, la désinformation a sévi quant au fait que les maladies n'étaient pas la principale cause de disparition des lapins et qu'il suffisait de construire des aménagements, d'arrêter la chasse pendant 3 ans et que tout irait bien ! Avec cette vision des choses, on a découragé de nombreux bénévoles alors que dans toute la littérature scientifique, les maladies virales sont bien les principales responsables de la disparition des lapins. La disparition du lapin a fait chuter de moitié le nombre de permis. Avec 20 ans d'expérimentations, on a prouvé que la vaccination des lapins est toujours très localisée à quelques hectares et les personnes qui n'en veulent pas n'achèteront pas de vaccins. De plus, l'arrêt de la vaccination permet le retour rapide des virus mortels, on est expérimenté sur le sujet....

Des procédés naturels et vérifiés peuvent changer les choses là où on le souhaite :

En 1974, les ANCLATRA ont financé l'élaboration du premier vaccin vivant contre la myxomatose (SG33) qui a obtenu une AMM. La problématique était qu'il fallait capturer les lapins. En 1992, un laboratoire associatif, créé par les ANCLATRA, a découvert un virus naturellement atténué de la myxomatose et a développé un élevage post industriel de puces spécifiques aux lapins. Ce laboratoire a réussi à assembler les deux produits pour reproduire le phénomène naturel de la propagation des virus mortel dans la nature. Des expérimentations, pendant 20 ans, sur des milliers de territoires, ont permis de vérifier l'efficacité du système. La fermeture volontaire par précaution du laboratoire, faute de finance et suite à une plainte déposée par un lieutenant de louveterie des Bouches-du-Rhône a mis fin à cette belle aventure de 50 ans et a détruit, en parallèle dans l'année, l'ensemble des populations traitées. Nous pensions à tort que la reproduction d'un phénomène naturel n'était pas soumise à autorisation et vu qu'on nous a laissé tranquilles pendant 20 ans et que des contrôles vétérinaires de notre élevage de puces étaient régulièrement réalisés et vu que des

procédés similaires utilisés en agriculture et dans l'industrie ne nécessitent pas d'autorisations de mise sur le marché ?

Cette procédure de 6 ans a abouti à des condamnations symboliques des distributeurs de puces pour non-détention d'AUTORISATION et absence de qualification (vétérinaire et pharmacie). En aucun cas, n'a été retenue la possibilité de vacciner les lapins par les puces, de même que l'interdiction de lâcher des puces. *Xenopsylla cunicularis* est une espèce autochtone, non-invasive (publication scientifique d'Anne DARRIES certifiée par des professeurs d'entomologie) et enfin et surtout d'utiliser des virus naturels salvateurs avec AMM. Les analyses par les services vétérinaires de notre virus atténué ont permis de prouver qu'il s'agit bien d'un virus qui fait l'objet de publication dans plusieurs thèses vétérinaires certifiées par des dizaines de professeurs vétérinaires qui affirment « la circulation des virus de force 4 et 5 apporte aux populations de lapins une immunité forte et durable » Donc les critiques dans la presse cynégétique de certaines officines qui émettaient des doutes sur la réalité de vaccination par puces, étaient parfaitement au courant des performances de ce procédé. Aujourd'hui un brevet INPI protège cette fabuleuse invention. Donc c'est incontestable, nous avons réussi, mais il nous faut maintenant obtenir les financements et trouver le laboratoire qui peut obtenir cette AMM.

Le temps passe et des milliers de chasseurs s'interrogent sur la politique générale du petit gibier alors qu'il y a des fonds européens pour les lagomorphes et des moyens financiers au sein des FDC, FRC et FNC..... C'est pourtant le rôle régalien de ces organismes à défendre l'espèce qui est le centre de la vie dans nos territoires.

Réglementation et sécurité



8 règles d'or pour la sécurité à la chasse du petit gibier devant soi

Ces consignes reprennent l'ensemble des situations à risques, majoritairement à l'origine des accidents.

1° Avant l'action de chasse ou au moment du départ pour la chasse, j'enlève la bretelle de mon arme et je vérifie l'intérieur des canons avant tout chargement (et régulièrement par la suite) ;

2° Une fois mon arme chargée, donc sur le territoire de chasse, je demeure vigilant en tenant compte de mon environnement (autres chasseurs, promeneurs, habitations, voies publiques, véhicules, etc.) et je veille à ne jamais diriger les canons de mon arme dans ces directions ;

3° Je décharge mon arme et la laisse ouverte lors des passages d'obstacles clôture, fossé, passerelle, etc..), mais aussi quand j'attache et je détache mon chien, quand je ramasse du gibier, lors d'un regroupement avec d'autres chasseurs ou quand je rencontre des promeneurs ;

4° Je ne positionne mes doigts (généralement l'index) sur la queue de détente qu'au moment du tir, c'est-à-dire : après avoir épaulé et visé en identifiant ma cible et en prenant en compte mon environnement général ;

5° Je ne tire jamais à hauteur d'homme au travers d'un écran végétal (haie, buisson,, etc...) ou sur un champ de maïs. Je ne tire jamais même en tir fichant, en direction d'une personne, d'un animal domestique ou d'un bien mobilier (gros risques de ricochets)

6° Je ne cours jamais avec mon arme chargée ;

7° Je n'hésite pas à porter des effets fluorescents oranges ou rouges, même si ceux-ci ne sont pas obligatoires, et particulièrement pour la chasse au bois (casquette, gilet, etc..);

8° En fin de chasse, je décharge mon arme, je vérifie l'état des canons et je la range soigneusement dans un étui fermé avant tout transport.

Les traces de la corneille noire

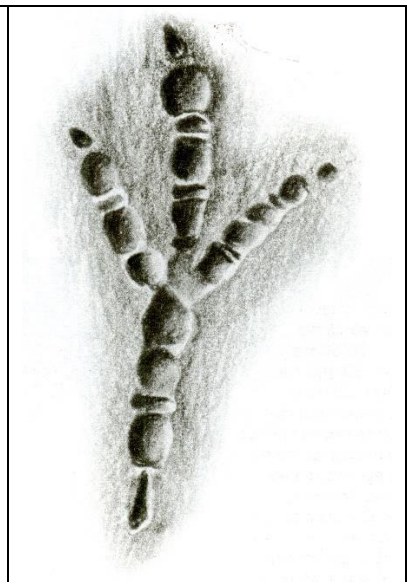
Corvus corone

Longueur : 43-49 cm

Envergure : 92-100 cm

Poids : 450-600 g

A l'exception des grandes forêts, on peut trouver des traces de la corneille noire partout, tant son audace est grande. Cultures, bords de rivière et étangs mais aussi parcs publics. Elle marche beaucoup, de sorte qu'on peut observer ses empreintes, sans problème. Le doigt antérieur a presque la même longueur que le doigt médian, ce qui lui donne une bonne accroche dans les branches ; Les griffes sont bien marquées. La corneille fait de petits pas, les empreintes se suivent de près. Elle saute aussi parfois, effectuant des bonds d'environ 35cm.



Les recettes conseillées à nos adhérents

Cailles farcies au foie gras pour 2 personnes	
Ingrédients : • 2 belles cailles bien dodues • 1 échalote • 2 gros champignons de Paris • 1 tranche de foie gras • 1 tranche de pain de mie • 1 œuf battu • 1 cuillerée à soupe de cognac • Beurre et huile • Sel, poivre	Préparation : • Dans une sauteuse, faites revenir l'échalote hachée dans une noix de beurre sans coloration. Ajoutez les champignons coupés en tous petits dés et laissez fondre pendant 10 minutes en remuant de temps en temps • Arrosez de cognac et faites flamber rapidement. Transvasez dans un petit saladier et laissez tiédir pendant quelques minutes • Ajoutez le pain de mie émietté, le foie gras en petits dés et l'œuf battu. Salez et poivrez. Mélangez avec les doigts et fourrez les cailles avec ce mélange • Dans une cocotte faites dorer les cailles sur toutes les faces dans une noix de beurre et une cuillère à soupe d'huile (10 minutes) • Salez et poivrez, couvrez et laissez cuire à feu doux pendant 30 minutes, en arrosant d'un filet d'eau de temps en temps pour lier les sucs et obtenir un bon jus doré

Événements et Dates à retenir – Agenda



14 au 16 juin 2024 à La Motte-Beuvron : *Game Fair*

6 et 7 juillet 2024 à Cayeux-sur-mer : *Le salon des chasseurs de migrants*

30 août au 1 septembre 2024 à Sauternes : *Terre de chasse*

11-12-13 avril 2025 à Saint-Gaudens : *Passion Grand Sud Salon chasse et nature*

28 au 31 mars 2025 à Mantes : *Salon de la chasse et de la faune sauvage*

Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



<i>Connaissance de la chasse N°577 :</i> • <i>L'actu avec le Président de la FNC</i> <i>Connaissance de la chasse N°578 :</i> • <i>Trop de petit gibier ?!</i> <i>Connaissance de la chasse N°579 :</i> • <i>Le mystère des oies cendrées</i> <i>Revue Nationale de la Chasse N°921 :</i> • <i>La chasse du gibier d'eau en danger ?</i> • <i>La société communale de chasse de Saulcet</i> <i>Revue Nationale de la Chasse N°922 :</i> • <i>L'ACCA de Plouharnel</i> • <i>Repeupler son territoire</i> <i>Chasseur français N°1527</i> • <i>Miscanthus vs switchgrass</i> <i>Chasseur français N°1528</i> • <i>Quel territoire pour quel gibier ?</i> <i>Chasseur français N°1529</i> • <i>Quel avenir pour le grand tétras des Vosges ?</i> • <i>Territoires méditerranéens : aménager pour préserver</i> <i>Nos chasses N°776</i> • <i>Renard : l'affût pendant le rut</i> • <i>Les chasseurs gardiens d'une biodiversité menacée</i> <i>Nos chasses N°777</i> • <i>La gestion des étangs et des marais</i>	<i>La Mordorée N°310</i> • <i>Les journées de découverte de la chasse à la bécasse sur les Savoie</i> <i>Chiens courants N°115 :</i> • <i>Planète chasse N°86</i> • <i>Réussir votre volière anglaise</i> • <i>Le grouse d'Ecosse</i> <i>Journal des Piégeurs N°134</i> • <i>Tests concernant les principales balises</i> <i>Chasse magazine N°36</i> • <i>Perdrix rouge : gibier traditionnel</i> • <i>Bécasse : le gibier secret</i> <i>Bécasse Passion N°129</i> • <i>Finistère : des bécasses plein les yeux</i>
--	---

	Défendons la chasse	
<i>Artémis déesse de la chasse chez les Grecs</i>		<i>Diane déesse de la chasse chez les Romains</i>

Face aux attaques permanentes dont la chasse fait l'objet, l'association a décidé de publier dans chaque bulletin un article ou une interview ou une tribune défendant la chasse qui aura été publié ou diffusé dans les différents media.

EXTRAITS DE L'ARTICLE PARU DANS CONNAISSANCE DE LA CHASSE N°55° Février 2022

Dans « <i>L'extinction humaine, Le projet fou des antispécistes</i> », Paul SUGY nous alerte. Des individus entendent nier ce qui est le propre de l'homme. Ils entendent « dépouiller l'homme de son humanité »	
--	--

ANTISPECISME, le mal du XXIème siècle

Derrière le terme abscons d'antispécisme se cache l'une des dernières grandes révolutions intellectuelles de l'Occident : la fin de l'Homme pour tout ce qu'il a été jusqu'à présent. Pour tout ce qu'il a réalisé – de bien comme de mal. Cela afin de faire de l'homme un animal, strictement à égalité des autres animaux, pardon : des • animaux non humains ».... Plus qu'hisser l'animal jusqu'à l'homme, l'antispéciste rabaisse l'homme jusqu'à l'animal, pour paraphraser Paul Sugy. «Réduit à sa dimension biologique, il ne reste plus rien d'humain dans l'homme. C'est le grand danger de l'antispécisme : nous faire oublier qui nous sommes». Pour reprendre la logique de Paul Sugy : tandis que le raciste croit en l'inégalité des races, l'antispéciste croit en l'égalité des espèces. Il veut « l'extinction » de l'homme en tant que tel.... L'antispéciste veut la peau de l'homme.

Où et comment est né l'antispécisme ?

Son déclencheur réside dans la lutte contre la souffrance animale, dont l'histoire est ancienne mais s'est accélérée sous l'effet de l'industrialisation inouïe de l'élevage et de

l'abattage, puis de la communication digitale, et enfin du Covid-19. Précisément, les antispécistes définissent la pensée structurée qu'auraient les animaux de leur propre souffrance sous le terme de « sentience ». Attention, tous les êtres vivants ne sont pas sentients. Mais, qui le décide ? La science ? Impossible. En fait, c'est l'antispéciste qui le définit selon sa propre grille de lecture. Premier biais et pas des moindres.

« Au premier abord, l'antispécisme se présente comme une idée extraordinairement simple... le choix d'une société où toute souffrance animale inutile aurait disparu. » En fait, tout recours à l'animal sauvage comme domestique est proscrit. Élevage pour l'alimentation (dont le lait et le miel), élevage pour la peau (cuir, laine) et autres produits dérivés, loisirs (sports équestres...), chasse et régulation bien sûr. Au quotidien, l'antispécisme strict se traduit par l'adoption d'un régime alimentaire strict, c'est-à-dire végétarien (aucun aliment d'origine animale), et non plus végétarien (aucun aliment carné). Bref, on ne touche plus à l'animal. « C'est un mode de vie intransigeant, indice d'une pensée totalisante qui conduit ses adeptes à changer en profondeur leur regard sur le monde. Le pire est qu'ils veulent l'imposer à l'ensemble de leurs contemporains via une propagande soutenue, une intimidation physique (établissements saccagés, commerçants harcelés) et morale (harcèlement sur les réseaux sociaux). ...

Faut-il ici relier le phénomène aux grands mouvements de libération de l'époque ? En tout cas, il remplace les idéologies d'hier. • La protection animale est le marxisme du XXIème siècle », clame Aymeric Caron, ce personnage médiatique qui ne veut pas écraser les moustiques même s'ils le piquent. Notons ici qu'à l'origine le mouvement est largement anglo-saxon, protestant précise Paul Sugy.

Dépourvu de raison ?

Les « auteurs • et les adeptes de l'animalisme ont décidé que leur pensée était objective, évidente, scientifiquement validée. Bref, leur vérité est la Vérité. ... Ce postulat moral n'est pas l'aboutissement d'une démonstration mais un préalable à leur pensée ». Démarche pour le coup dogmatique, sectaire. Et même misanthropique. Au point que Paul Sugy rappelle que Peter Singer - véritable gourou de la cause — estime plus éthique de mener les expérimentations scientifiques sur les adultes handicapés que sur les animaux.

Paul Sugy insiste sur l'imprécision de l'antispécisme, lequel « ressemble davantage à une nébuleuse qu'à une doctrine claire et unifiée ». ... On y croise les militants de L214, les partisans de l'écoféminisme, du cyberféminisme, les adeptes de la zoophilie ..., ceux de l'extinction volontaire de l'humanité (sic), etc. ...« En fait, l'antispécisme plonge la pensée des hommes dans le néant, puisqu'il affirme que ni nos philosophes ni nos cultures ne sont suffisamment importants pour constituer un éventuel « *propre de l'homme* ». ...L'antispécisme, qui est une forme particulièrement aboutie de mépris de l'homme, n'a pu prospérer qu'à la faveur d'un mépris plus général envers tout ce qu'il y a d'humain dans l'intelligence et dans le cœur de l'homme : mépris de l'histoire, des cultures, des spiritualités. Au contraire, se voulant humaniste, Paul Sugy défend justement le principe de « l'exception humaine » Il est tout à fait possible d'affirmer (et notre morale s'appuie sur cette idée) que l'homme n'a, sur le plan biologique, que

des différences de degré avec l'animal, tout en affirmant par ailleurs que, d'un point de vue moral ou spirituel, il lui est radicalement supérieur qu'il est d'une autre nature.

Faut-il rire ou non de l'antispécisme ?.

Pratiquement, la chose est à prendre au sérieux. Le projet de Référendum d'initiative partagée sur les animaux et contre la chasse, a montré la vigueur et la détermination des courants animalistes et antispécistes, lesquels sont supportés et aiguillonnés par les futurs géants de la fausse viande. Paul Sugy estime qu'en 2025, le marché de la fausse viande pèsera 7,5 milliards d'euros à travers le monde. Et le phénomène n'en est qu'à ses débuts ! Autant dire que les promesses financières réveilleront bien des opportunistes.

La place de l'animal

Plus grave : Il peut paraître absurde qu'une théorie conçue et propagée par des hommes puisse servir à notre propre destruction. Pourtant depuis qu'il maîtrise l'arme nucléaire, l'homme est techniquement capable d'effacer toute trace de vie humaine sur terre ; avec l'antispécisme, il vient d'acquérir à nouveau la faculté de se supprimer lui-même, mais cette fois par la pensée. Ce qui est sans doute plus insidieux, car en apparence une pensée semble toujours inoffensive. Pourtant il n'en est rien : les idées, lorsqu'elles sont venimeuses, peuvent être des armes d'une dangerosité redoutable.

Les écologistes courent derrière les antispécistes et les animalistes. Ils radicalisent leur discours. Quand réaliseront-ils que les antispécistes ne se soucient pas de la nature mais de l'animal en tant qu'individu ? Et que leurs chemins se sépareront tôt ou tard ?

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger



Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Louveterie de France et lieutenants de louveterie

www.louveterie.com

Union Nationale d'Association des Piégeurs Agréés de France

<https://www.unapaf.fr>
 Bécassiers de France
<https://becassiersdefrance.com>
 Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants
<https://www.faccc.fr/>
<https://afaccc03.jimdofree.com/>
 Arc Chasse Loisir 03
<http://aclo3.free.fr/>
 ANCLATRA
www.anclatra.fr
 Fondation François Sommer
<https://fondationfrancoissommer.org>
 Chasse Passion
<https://www.chassepassion.net>
 Passion La Chasse
<https://www.passionlachasse.com>
 Le journal du chasseur
<https://journalduchasseur.fr>
 Actualités de la chasse et des chasseurs
<https://www.chassons.com>
 Airbnb des chasseurs
 En quête de territoire
<https://www.tuchassou.fr>
<https://www.journeedechasse.com>
 Suivi des actions en faveur de la biodiversité
<https://www.chasseurdefrance.com/agir/cynactions/>

Applications à télécharger et sites participatifs

CHASSADAPT	<i>voir bulletin N°1</i>
VIGIFAUNE	<i>voir bulletin N°2</i>
CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE	<i>voir bulletin N°3</i>
Béc@notes	<i>voir bulletin N°4</i>
VIGIFAUNE	<i>voir bulletin N°5</i>
MELCKONE :	<i>voir bulletin N°7</i>
SIRENE TECH :	<i>voir bulletin N°8</i>
SIGNALER DEGATS FAUNE SAUVAGE	<i>voir bulletin N°9</i>
CHASSE EN COURS :	<i>voir bulletin N°14</i>

Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

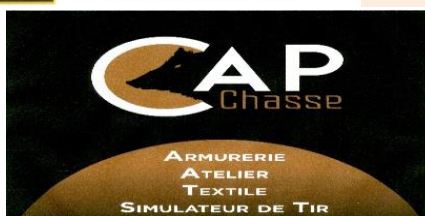
Envoyez-le sur notre adresse mël adcpgo3@orange.fr

Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.



Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpgo3@orange.fr

Ils soutiennent nos actions



CAP CHASSE - CAP ANIMAL
30 rue Millepertuis | 03400 YZEURE
04.70.47.38.20 | capchasse.moulins@gmail.com



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions.

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à Contact : adcpg03@orange.fr



BULLETIN D'ADHESION

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Nom et Prénom	
Adresse	
Adresse e-mail*	
Téléphone	

**Votre adresse mèl afin de recevoir le bulletin bimensuel électronique de l'association*

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de 10 euros minimum

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Je souhaite participer à l'animation de l'association
OUI NON

<i>DITES LE NOUS</i>
<i>Mes centres d'intérêt sont :</i>
<i>Je souhaite que l'association s'occupe de :</i>



En cochant la case je consens au traitement de mes informations personnelles tel que présenté ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de son activité, notre association recueille des informations à caractère personnel sur nos membres et sympathisants ; celles-ci sont enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir communiquer avec nos membres et sympathisants, notamment sur les projets, actions et publications de l'association. Elles sont conservées trois ans. Conformément à la réglementation « RGDP », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de retrait aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant adcpg03@orange.fr ou ADCPGA, 5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille



POUR UNE CHASSE RESPONSABLE ET DURABLE !

Face à la diminution des populations de petit gibier,
l'ambition de l'**Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier**
est de fédérer les actions des associations départementales pour
porter la voix **au niveau national** de tous les chasseurs français de petit gibier.

OBJECTIFS :

- Partager les **expériences de terrain** et les **études scientifiques**,
- Développer le **réseau national**,
- Collaborer avec les **instances cynégétiques françaises**,
- Renforcer l'**image positive de la chasse** en France.

L'**UNCPG** est une instance de **concertation** et de **dialogue**,
destinée à faire des **propositions d'action** pour promouvoir
une **chasse moderne, durable et raisonnée**.

Les valeurs fondamentales de L'**UNCPG** sont le **respect**
du monde animal, des **particularités locales** et des autres
acteurs de la ruralité et amis de la nature.

UNCPG 5, place de la Chaume 03420 Marcillat en Combraille

 : uncpg@orange.fr